

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Die Eisenbahn = Le chemin de fer**

Band (Jahr): **2/3 (1875)**

Heft 21

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION DES PORTS	DISTANCES	
1^o LIGNE PRINCIPALE			
Nord	Ecluse du fort de Scarpe (Jonct. avec la Scarpe)	0	0
	Gare de Dorignies	2	2
Pas-de-Calais	Pont d'Auby (Bureau de navigation) ...	2	4
	Rivage de Forest	2	6
	Pont-à-Sault	4	10
	Pont de Courrières (Embranchement de Courrières) (Bureau de navigation) ...	6	16
	Pont Maudit	2	18
	Pont-à-Vendin (Bureau de navigation) ...	2	20
	Pont de Beauvin (Canal d'Aire à la Bassée) (Bureau de navigation)	6	26
	Rivage du pont de Don	4	30
	Rivage d'Allennes-les-Marais	1	31
	Rivage d'Herrin	2	33
	Rivage de Wavrin (Embranchement de Seclin)	1	34
	Rivage d'Ancoisnes	1	35
	Rivage de Santes	2	37
	Rivage d'Haubourdin	3	40
	Rivage de la Maison centrale de Loos ...	1	41
	Rivage de la rue Marais, à Loos	1	42
	Rivage de la Planche à Quesnoy, à Loos	1	43
	Nord	Pont de Canteleu	2
Pas-de-Calais	Quai de la Barre, faubourg de Lille (Bureau de navigation)	1	46
	Intérieur de Lille	2	48
	Rivage de Saint-Hélène, à Saint-André ...	2	40
	Canal de Roubaix	2	52
	Planche de Marquette	1	53
	Pont de Wambrechies	1	54
	Rivage Ghesquière, au Beau-Jardin	3	57
	Pont de Quesnoy (Bureau de navigation)	3	60
	Rivage de la Clouterie	2	62
	Briqueteries de Deulémont	1	63
	Pont de Deulémont	2	65
	District du pont de Deulémont au Pont Rouge (Belgique) (Jonct. avec la Lys	1	66
2^o EMBRANCHEMENT DE COURRIÈRES			
Pas-de-Calais	Pont de Courrières (Jonct. avec la ligne principale)	0	0
	Courrières	1	1
	Rivage d'Harnes	3	4
3^o EMBRANCHEMENT DE SECLIN.			
Nord	Rivage de Wavrin (Jonct. avec la ligne principale)	0	0
	La Croix	3	3
	Seclin	2	5

TARIF N^o 20
EMBRANCHEMENT DE SECLIN
 (Canal de la Deule).

(Extrait du cahier des charges annexé au décret de concession du 22 mars 1856.)

	PRIX par tonne de 1,000 kil.	
	pour la longueur totale.	pour une partie quelconque.
PREMIÈRE CLASSE		
Anthracite. Bois de construction sciés et débités. Epicerieries. Houille. Métaux ouvrés et d'ornement	fr. c. 0 60	fr. c. 0 40
DEUXIÈME CLASSE		
Alcools. Bière. Boissons. Cidres. Mélasses. Spiritueux. Sucres. Tourtaux. Vins	0 50	0 30
TROISIÈME CLASSE		
Ardoises. Bois en grume et à brûler. Briques. Carreaux. Grès. Métaux bruts. Pierres de taille. Sables. Tuiles	0 30	0 20
BATEAUX VIDES		
Par bateau	10 —	5 —

La navigation de la Douves est naturelle; elle commence à Saint-Sauveur-le-Comte et aboutit à la rivière de la Taute, par laquelle les bateaux de la Douves communiquent avec la navigation maritime.
 Le tirant d'eau normal est d'environ 50 centimètres, mais la marée, qui remonte jusqu'à 6 kilomètres au-dessous de Saint-Sauveur, facilite beaucoup les transports.
 La navigation se fait ordinairement à la voile et à la rame.
 La Douves n'est pas imposée au droit de navigation.

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION DES PORTS.	DISTANCES	
Manche	Saint-Sauveur-le-Comte	0	0
	Pont l'Abbé	11	11
	Le Hommet	6	17
	Le Four de Taute (Embouchure dans la Taute)	13	30

TARIF N^o 1
FLEUVES, RIVIÈRES ET CANAUX ASSIMILÉS AUX RIVIÈRES

Soumis au droit de navigation au profit du Trésor.

Marchandises de première classe dénommées ci-après :

Deux millimes par tonne et par kilomètre.

Amidon. — Armes de toute espèce.	Houblon. — Huile.
Beurre. — Bière. — Boissons.	Ivoire.
Café. — Carton. — Céréales en grains ou en farines. — Chanvre.	Laine. — Légumes frais et secs, Librairie. — Lièges ouvrés. — Lin. — Liqueurs.
Cidre. — Cire. — Colle forte. — Comestibles. — Conserves. — Corne façonnée. — Coton. — Crins ouvrés ou non ouvrés. — Cristaux. — Cuirs.	Machines. — Marbres en caisses. — Mercerie. — Métaux ouvrés. — Meubles. — Miel.
Dentrées coloniales.	Nacre.
Eaux-de-vie. — Eaux gazeuses et minérales. — Ecailles ouvrées ou non ouvrées. — Epicerieries. — Eponges. — Esprits.	Papier de tenture et à écrire. — Parfumerie. — Passementerie. — Peaux. — Pellétrie. — Pommes de terre. — Porcelaines.
Farines. — Féculles. — Fourrages. — Fromages. — Fruits. — Fruits secs, confits et oléagineux.	Quincaillerie.
Gélatines. — Glaces. — Glucoses. — Graines diverses et menues. — Grains.	Riz.
	Saindoux. — Salaisons. — Savons. — Soie. — Sparterie. — Statues. — Sucre. — Suifs.
	Tabacs. — Tabletterie. — Tissus de toute nature.
	Vinaigre. — Vins. — Voitures.

N.B. Les marchandises peuvent être transportées de la première dans la seconde classe du Tarif par décision ministérielle; les taxes ainsi réduites ne pourront être relevées avant un intervalle d'un an.

Marchandises de deuxième classe

Un millime par tonne et par kilomètre.

Dans cette classe, sont comprises toutes les marchandises non dénommées dans la classification de la première classe.

Trains et Radeaux. — Bois de toutes espèces
Deux dix-millimes par mètre cube d'assemblage, sans déduction de vide.

(Le flottage en trains ne sera soumis qu'à la moitié du droit sur la partie des rivières où la navigation ne peut avoir lieu avec des bateaux).

Toutes les taxes du présent Tarif sont frappées d'un double décime (Décret du 9 février 1867), et d'un demi décime (Loi du 31 décembre 1873).

TARIF N^o 2.
CANAUX ET RIVIÈRES CANALISÉES ASSIMILÉES AUX CANAUX
 Imposés au droit de navigation au profit du Trésor.

Marchandises de première classe
Cinq millimes par tonne et par kilomètre.

Marchandises de deuxième classe
Deux millimes par tonne et par kilomètre.

Dans cette classe, sont comprises toutes les marchandises non dénommées dans la classification de la première classe.

Trains et Radeaux. — Bois de toute espèce
Deux millimes par mètre cube d'assemblage, sans déduction de vide.

Toutes les taxes du présent Tarif sont frappées d'un double décime (Décret du 9 février 1867), et d'un demi décime (Loi du 31 décembre 1873).

Nous conseillons à toutes les industries ou administrations qui importent ou exportent des matières brutes et lourdes de consulter cet ouvrage. Il serait à désirer que l'on eût des renseignements analogues et mis sous la même forme pour l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche, l'Italie etc.

* * *